



ARRETE SDIS N° GSRH2018-5 FIXANT LA LISTE DES  
CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER AU CONCOURS  
INTERNE D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-  
POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2018

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

**VU** le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

**VU** l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 07 juin 2018 décidant d'organiser le concours interne d'accès au grade de sergent sapeur-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

**VU** l'arrêté n°GSRH2018-1 du 02 juillet 2018, modifié par l'arrêté n°GSRH2018-2 en date du 17 octobre 2018 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

**VU** l'arrêté n°GSRH2018-3 en date du 17 octobre 2018 fixant la liste des membres du jury du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – session 2018 ;

**VU** l'arrêté n° GSRH2018-4 en date du 17 octobre 2018 nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – Session 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Les 172 candidats, dont les noms figurent sur la liste en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2018, dont les premières épreuves se dérouleront le 07 novembre 2018.

### **ARTICLE 2 :**

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non conformité de leur dossier et/ou de non respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

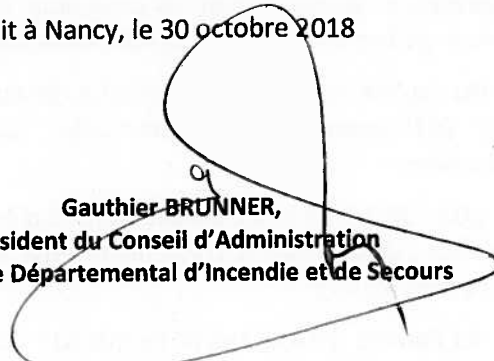
### **ARTICLE 3 :**

Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

### **ARTICLE 4 :**

Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2018

  
Gauthier BRUNNER,  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

### **DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
: Affichage

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AUX EPREUVES DU  
CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2018 (54)  
DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 07 NOVEMBRE 2018**

NOM	PRENOM
ACOSTA	Alexandre
ALIMI	Ruddy
ANTOINE	Fabrice
ANTOINE	Stéphane
ARNAUD	Michel
BALANDRAUX	Vincent
BALARAN	Sylvain
BALESTRERI	Romain
BARDI	Rudy
BAUCHE	Jérémy
BELCOUR	Aurelie
BELIN	Nicolas
BELLET	Nicolas
BERGERON	Patrice
BERTHE	Thomas
BLANCHARD	Pierre
BLANCHET	Aurélien
BLUMENFELD	Thibaut
BONNEAU	Davy
BOUCHTI	Younès
BOUSSIEUX	Matthieu
BRAILLARD	Alexandre
BRICNET	Thierry
BRISEUX	Chloé
BRULEFER	Remy
BRUYERE	Christophe
BUCHAILLOT	Maxime
BURLION	Jérémy
CABRET	Aurelie
CAMEDDA	Marion
CANIAUX	Jean-paul
CARBONNEL	Emmanuel
CARD	Flavien
CEREJO	Thibaut
CHAUSSALET	Nicolas
CHAUSSET	Marian
CHENOT	Tony
CHEVRIER	Aurélien
CHOPLAIN	Audric
CLAUDEL	Florian
CLAUSSE	Kévin
CLIN	Cyril
COLIN	Maxime
COSTE	Vanessa
CUESTA	Nicolas
CURULLA	Marco
DANGER	Etienne
DEMARD	Damien
DENDEN	Stephane
DEVAUCHELLE	David
DIET	Stephane

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AUX EPREUVES DU  
CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2018 (54)  
DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 07 NOVEMBRE 2018**

NOM	PRENOM
DILOGENT	Rémi
DOREMUS	Nicolas
DROUIN	Gilles
DUBERNARD	Gaël
DUCRET	Mickael
DUFOUR	Sylvain
DUPLAIN	Loic
ETIENNE	Jonathan
FAROBIA	Nicolas
FAVREAU	Antoine
FENICE	Ludovic
FERTE	Anthony
FICHTER	Nicolas
FIUMANA	Michael
FORESTIER	Léonard
FORTIN	Marc
GALEAZZI	Fabrice
GALL	Jean-baptiste
GALLAIRE	Eloi
GARNIER	Juliette
GAUDRY	Valentin
GAUMER	Pierrick
GENIN	Clément
GÉRENTE-PAQUET	Mathieu
GERMOND	Jerome
GIRAUDEAU	Hugo
GIROUTRU	Gilles
GODEFROY	Thibaut
GONCALVES	Cedric
GOUALCH	Matthieu
GOUEPO	Alou
GRANDJEAN	Ludovic
GRANGE	Éric
GROLIER	Nicolas
GUERRE	Adrien
GUEUGNON	Jérémy
GUILLAUME DE TARADE	Guillaume
GUILLE	Edouard
GUILLOT	Steve
GUYOT	Jérémy
HARBIL	Jamal
HERIAT	Thibault
HORNOY	Matthieu
HOUSSON	Mathieu
JADOT	David
JEAUGEY	Yann
KÉVIN BIRI	Kévin
KEVIN CARON	Kevin
KOESSLER	Florent
LACHENY	Geoffrey
LAMACHERE	Romain

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AUX EPREUVES DU  
CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2018 (54)  
DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 07 NOVEMBRE 2018**

NOM	PRENOM
LARIVIERE	Maxime
LASNIER	Sebastien
LEBOUBE	Christophe
LEFEBVRE	Stéphanie
LEGRAND	Jérémy
LEMAIRE	Kévin
LEPEINTRE	Thibault
L'HOSPITAL	Gregory
L'HÔTE	Arnaud
LIBERCIER	Thomas
LUCAS	Thomas
MANGIN	Coralie
MARTET	Valentin
MARTIN	Nicolas
MARTRES	Julien
MAUJEAN	Olivier
MAUNET	Florian
MILITCH	Florian
MILLET	Rémy
MOITRY	Maxime
MONTGENIE	Damien
MORAUD	Benjamin
MOREAU	Alexis
MOREIRA	Ludivine
MOZET	Cedric
MUNIER	Aurelien
OLIVIER	Dimitri
OLIVIER	Yoann
ORDITZ	Camille
PAOLETTI	Emmanuelle
PASQUARELLI	Gregory
PELLICANO	Anthony
PEREIRA	Gilles
PETITCOLIN	Mathieu
PETITJEAN	David
PICARD	Frédéric
PINNA	Maxime
PINOT	Mathilde
PLANCHAIS	Mickael
PONGE	Remy
POTTIER	Jérémy
POUCHET	Dany
POUCHET	Kévin
PREVOT	Aurélien
RAELE	Mickael
RENEAUX	Raphael
REPPERT	William
ROCHEFEUILLE	Julien
ROLIN	Damien
ROUSSEL	Damien
SAHUT	Julien

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AUX EPREUVES DU  
CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS - SESSION 2018 (54)  
DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 07 NOVEMBRE 2018**

NOM	PRENOM
SALZARD	Alexis
SELLIER	Yoann
SOUMILLON	Matthieu
STCHERBININE	Jeremy
TARAVELLIER	Nicolas
TARDIEU	Kevin
TOUSSAINT	Donovan
TRIART	Emmanuel
VANDAMME	Guillaume
VEHERT	Matthieu
VILLAUME	Jerome
WARTELLE	Romain
WEBER	Alexandre
WEIER	Michaël
WELTZ	Gilbert-gilles
WITTLING	Fabien
WOJTRZYK	Guillaume
WYPLATA	Rémi
ZEGGANE	Marc

**Nombre de candidats : 172**